

Oléron, le 20 octobre 2008

Madame, Monsieur,

Vous avez décidé d'adhérer à Roule ma frite 17 (RMF17) qui, en tant qu'acteur d'éducation à l'environnement, s'appuie sur l'huile de friture usagée comme outil pédagogique pour promouvoir le recyclage de proximité. Nous vous en remercions et espérons que cet engagement a pu répondre à vos attentes. L'association compte aujourd'hui 100 adhérents particuliers et 74 adhérents professionnels sur le Pays Marennes Oléron. Au niveau national les antennes de Marseille et Lyon fonctionnent bien également avec plus de 200 adhérent(e)s chacune.

La juridiction française devrait évoluer prochainement pour se mettre au diapason des directives européennes¹ et notre démarche a été validée par les équipes de Mr Bussereau, secrétaire d'Etat aux transports. Celles-ci ont décidé de nous ouvrir une zone test sur Oléron afin de procéder à des expérimentations techniques avec le Petit Train de Saint-Trojan. Ce travail, d'une durée d'un an, nous permettra alors d'élaborer un « *kit* » normé et prêt à l'emploi permettant de dupliquer notre modèle sur l'ensemble du territoire national.

Dans ce cadre, nous menons donc actuellement diverses rencontres et réunions avec élus, chambres consulaires, représentant de l'Etat, syndicats professionnels, acteurs de l'éducation, régies des eaux, partenaires techniques et financiers pour réunir autour de la table toutes les parties prenantes concernées par la revalorisation des huiles.

Au niveau national, la restauration hors foyer (principale source d'émission d'huile) représente selon la Fédération nationale des corps gras 170 000 tonnes d'huile de friture par an. Les industriels du secteur récupèrent aujourd'hui entre 50 000 et 70 000 tonnes de cette manne dans les gros gisements (déchetteries, chaîne de restauration rapide) tout en refusant de s'intéresser, pour des raisons de coûts, à la collecte de proximité. Cela signifie donc que près de 100 000 tonnes d'huile (soit cent millions de litres) ne sont pas collectés chaque année. Imaginons que l'ensemble soit donc géré avec traçabilité et distribué à 1 euro litre (ce qui devrait arriver dans les prochaines années avec la remontée attendue du cours du pétrole), on se retrouve alors avec une manne de ... 100 millions d'euros.

Face à cette situation, deux cas de figure sont possibles. Ou des acteurs privés principalement focalisés sur les perspectives financières se positionnent sur ce « *marché* ». Ou nous arrivons à proposer sur cette niche un « *produit normé et standardisé* » qui, dans le cadre de l'économie locale sociale et solidaire, permettrait de créer de l'emploi via la collecte, la revalorisation et la distribution des huiles.

Depuis sa création en mars 2007, RMF17 s'est appuyée sur une salariée et des bénévoles pour assurer son fonctionnement. Une nouvelle personne a été recrutée en contrat avenir pour gérer la collecte de l'huile et la gestion de la station en juin 2008. En octobre, un nouveau recrutement a été effectué pour répondre aux besoins grandissant de l'association en terme de coordination et de développement. L'équipe se compose donc maintenant de trois salariés à plein temps.

¹ On « *voulait alimenter le petit train touristique de Saint Trojan dans l'Ile d'Oléron par ce biais [de l'huile de friture usagée recyclée], c'est interdit, nous allons modifier la législation parce que tout cela est bien rétro et est bien ringard* ». Interview de Mr Bussereau secrétaire d'Etat aux transports et président du Conseil Général de Charente Maritime le 30 juillet 2008 sur RMC.

Parallèlement à cette nouvelle embauche, il va falloir également faire évoluer la structure pour adopter un nouveau statut juridique plus adapté aux chantiers à venir. Baptisée COGERED pour Coopérative Oléronaise de GEstion et de RE Valorisation des Déchets, cette nouvelle entité aux statuts encore à définir (SCOP, SCIC², etc.) sera là pour dupliquer à l'échelle du pays Marennes-Oléron sur d'autres gisements de déchets la méthodologie actuellement en place pour l'huile.

L'association ne disparaîtra pas. Au contraire, elle va servir de laboratoire pour tester de nouvelles idées et mettre en œuvre de manière très concrète de nouveaux concepts permettant de créer de la valeur sociale, économique et environnementale sur le territoire. Cette évolution juridique est dictée par l'actualité et l'ouverture de cette zone test qui nécessitera la mise en place d'un important travail de réseau. Dans ce contexte, il nous faut en effet nous renforcer pour pouvoir continuer à être un acteur audible dans les débats futurs qui seront menés concernant la revalorisation locale des déchets.

L'association va donc évoluer tout en gardant son rôle et son positionnement historique. Permettre à ses adhérents particuliers ou professionnels de s'engager de manière très concrète dans des actions de développement durable au quotidien et gérer toutes les activités grand public notamment la partie consacrée à l'éducation à l'environnement. La coopérative étant quand à elle plus spécifiquement consacrée au travail avec les professionnels et les collectivités.

Aujourd'hui, l'association repose économiquement sur quatre métiers distincts : toutes les activités concernant l'huile (récupération, revalorisation et distribution de l'huile), le conseil auprès d'opérateurs privés, les prestations de services vers les partenaires publics et la production de contenus thématiques. Bien entendu, comme toute association, une part des revenus peut provenir des dons de particuliers ou du mécénat d'entreprise.

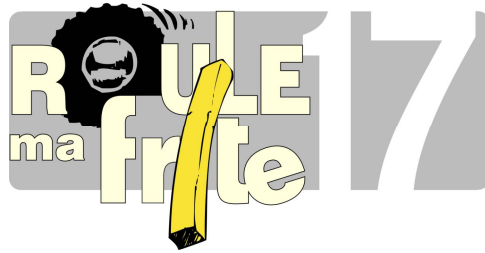
Dans le premier cas, en fonction de l'article 200 du code général des impôts, la réduction d'impôt sur le revenu est égale à 66% du montant indiqué sur le reçu fiscal remis par l'association au moment du don dans la limite de 20 % du revenu imposable. Pour le second, selon l'article 238 bis 1-a du code général des impôts, la réduction peut être égale à 60 % du mécénat dans la limite de 0,05% du chiffre d'affaires. Lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu le jeudi 20 novembre de 18H à 21h à la Martière, à laquelle vous êtes convié(e) par la présente, nous vous présenterons en détails les activités de trésorerie réalisées jusqu'ici et la prospective financière sur laquelle nous nous basons.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour détaillé de l'Assemblée Générale et diverses informations sur le calendrier des échéances à venir. Nous vous remercions de votre disponibilité et de votre soutien aux activités de l'association.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus sincères salutations et rendez-vous le 20 novembre à 18h au centre de la Martière.

Grégory Gendre
Coordinateur de Roule ma frite 17

² Voir à ce sujet un article excellent sur http://www.alternatives-economiques.fr/-les-societes-cooperatives-d-interet-collectif--scic-_fr_art_350_27916.html



Roule ma frite 17
453, route de la Charbonnière
Les Sables Vignier
17190 St Georges d'Oléron
Tel :
Grégory Gendre 06.16.39.20.94
Laurie Durand 06.61.99.88.67
Association loi 1901 n°Siret : 495 407 678 000 12

Cher(e) Adhérent(e),

J'ai le plaisir de vous convier à notre assemblée générale, qui se tiendra, le jeudi 20 novembre de 18h à 21h au centre de vacances à la Martière, à st pierre d'Oléron.

L'ordre du jour sera le suivant :

- AG : Rapport moral, d'activité et financier 2007
- Le bilan estival des collectes 2008
- Les prospections en 2008
- La mise en place de la zone test
- La construction de la nouvelle station de filtration en 2009
- Évolution juridique des statuts

POUVOIR :

Je soussigné, _____ adhérent de l'association Roule ma frite 17, ne pouvant Participer à l'Assemblée Générale du 20 novembre 2008, donne pouvoir, pour me représenter à cette Occasion et voter les décisions à prendre, à :

Le 2008

Signature

Pouvoir à renvoyer au siège de l'association avant le 15/11/2008, merci

Merci de nous informer de votre présence ou non lors de cette assemblée.